



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 9 octobre 2019, a adopté le Règlement numéro 2019-323 abrogeant le règlement numéro 2015-277 décrétant un emprunt et une dépense de 100 000,00 \$ aux fins de contribuer financièrement à l'aménagement de la piste cyclable de transit dans le parc national de la Yamaska.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 15 octobre 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe,

(signé)
Judith Desmeules